



Dans une séance spéciale à laquelle ont pris part de nombreux responsables Bilan de la stratégie nationale de lutte contre la corruption

La sous-commission nationale de coordination pour la prévention et la lutte contre la corruption a organisé une séance spéciale intitulée « la stratégie nationale de lutte contre la corruption : les pratiques réussies et les défis ». Ont assisté à cette séance, Monsieur le ministre Hassan Abdel Shafi, président de l'Autorité de contrôle administratif et président de la 9ème session de la Conférence des Etats parties, et, Monsieur le conseiller Ahmad Said Khalil, président du conseil d'administration de l'unité égyptienne de blanchiment des fonds et de financement du terrorisme, ainsi qu'un nombre de responsables tant égyptiens qu'internationaux. Cette séance tend à expliquer le souci de l'Etat égyptien de mettre en œuvre les articles de la Convention des Nations Unies contre la corruption, grâce à l'adoption d'un nombre de différents cadres institutionnels et législatifs, conformément à l'article 5 de la Convention censée mettre en place et enraciner des politiques efficaces et cohérentes de lutte contre la corruption. La stratégie nationale de lutte contre la corruption constituant le cadre général régissant cette lutte en Egypte. Pour sa part, l'Egypte en a lancé la première édition 2014-2018, ensuite la deuxième 2019-2022.

Au cours de cette séance, l'on a présenté l'expérience égyptienne en matière de prévention et de lutte contre la corruption, ainsi que le progrès réalisé dans la mise en œuvre du plan exécutif de la stratégie pour la période allant de 2019 jusqu'à 2022, en présence de quelques membres du secrétariat technique de la commission nationale de coordination, de représentants de l'Autorité de contrôle administratif et du président de la Fédération générale des associations et institutions civiles. On a passé en revue les pratiques des objectifs de la stratégie qui sont au nombre de neuf, pratiques applicables à

tout Etat partie.

M. Ahmad Nour, vice-président de l'Autorité et modérateur de la séance, de même que certains membres du secrétariat technique de la commission nationale de coordination ont aussi passé en revue la méthodologie de l'action de la stratégie nationale, de même que les objectifs les plus remarquables réalisés dans les domaines « de développement d'un organe administratif compétent et efficace ; de prestation de services publics de qualité ; d'activation des mécanismes de transparence et d'intégrité dans les unités gouvernementales ; du soutien porté aux autorités chargées de mettre la loi en application afin de prévenir et combattre la corruption ; et, de dynamisation de la coopération internationale et régionale visant à prévenir et combattre la corruption ».

Par ailleurs, Monsieur Mahmoud Badrane, juge du ministère égyptien de la justice a présenté les réalisations les plus marquantes concernant le développement de la structure législative soutenant la lutte anticorruption, et la mise à jour de la procédure judiciaire afin de réaliser la justice diligente. Ont été passés également en revue les efforts de l'Autorité relatifs aux campagnes de sensibilisation communautaire portant sur les dangers de la corruption, dont la dernière en date portait le titre « qui a gagné ». Il s'agit de campagnes projetées dans les salles de la Conférence, outre l'établissement d'un indice national pour mesurer la perception et la prévention de la corruption.

Pour sa part, Monsieur Tal'at Abdel Qawy, président de la Fédération générale des associations et institutions civiles a passé en revue les pratiques les plus importantes tirées de l'objectif neuf relatif à la contribution des ONG et du secteur privé à la prévention de la corruption.



Dans son discours au groupe d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Charte éthique pour la communauté universitaire

Lors de son discours à la réunion du groupe d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'Égypte a appelé à la nécessité de rationaliser la publication des résolutions publiées par la Conférence dans l'espoir de lancer une nouvelle phase.. Le représentant de l'Égypte a déclaré :

Tout d'abord, j'exprime au président de la conférence et au secrétariat ma sincère gratitude pour les efforts déployés et souhaite à tous les États parties le succès et la réussite de la conférence.

Monsieur le président, l'Égypte a investi dans le mécanisme d'examen et y a vu une opportunité, une incitation et un défi pour achever le système de lutte contre la corruption.

Dans le domaine des mesures préventives, la constitution comprenait une section spéciale pour les organes de réglementation et leur indépendance, et les Nations Unies ont été informées que l'Autorité de Contrôle administratif est l'organe concerné par la mise en œuvre des articles 6, 36 de la convention, et nous avons lancé la deuxième phase de la stratégie en 2019, qui a obtenu un succès dépassant 85% des objectifs souhaités à la fin de sa deuxième année, et nous avons publié de nombreux codes de conduite, dont le dernier en date est la Charte éthique de la communauté universitaire et la publication d'un code de conduite pour la communauté sportive. Nous avons mis en place un système automatisé pour mettre en œuvre le budget de l'Etat et un plan de passation des marchés publics et les publier via les médias électroniques, nous avons également mené des campagnes médiatiques de sensibilisation des citoyens, dont le plus récent a été accompagné de notre célébration de la Journée mondiale de lutte contre la corruption 2021 sous le slogan « min al-Kasban (Qui va gagner) », et nous avons créé un modèle unique pour simuler la Conférence des États parties mise en œuvre par les étudiants universitaires courant novembre 2021.

Dans le domaine de la criminalisation et de l'application de

la loi, malgré la richesse de notre base législative, nous avons tenu à respecter les conventions internationales. Nous avons promulgué des lois pour la fonction publique, pour la réglementation des marchés publics, pour la pratique du travail civil, pour l'investissement et pour le sport. Nous avons modifié certaines lois, notamment les lois sur la procédure pénale, la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption, la loi sur l'Autorité de Contrôle Administratif, ajoutant d'autres crimes à sa compétence et la création de l'Académie égyptienne de lutte contre la corruption.

Dans le domaine de la coopération internationale, l'Égypte a examiné quatre pays, et leurs rapports ont été examinés lors des deux sessions, et les efforts de lutte contre le blanchiment d'argent ont été examinés dans le cadre de notre adhésion au Groupe de travail financier pour l'Afrique du Nord et le Moyen - Orient-GAFI MENA -, et nous avons accueilli le premier Forum africain de lutte contre la corruption, et nous avons rejoint de nombreux réseaux et conventions régionaux et internationaux. Dans le domaine du recouvrement d'avoirs, nous avons créé le Comité national pour le recouvrement des fonds et avoirs, le ministère public s'est engagé à mettre en œuvre toutes les demandes d'entraide judiciaire fondées sur la Convention des Nations Unies, et l'Unité Anti-blanchiment a adopté l'échange automatique d'informations avec ses unités homologues dans le cadre de son appartenance au groupe Egmont.

En conclusion, Monsieur le Président, nous appelons les États à envisager de rationaliser la publication des résolutions dans l'espoir de se concentrer sur les progrès du deuxième cycle d'examen, reporté à juin 2024, afin de se lancer dans une nouvelle phase. A cet égard, il est nécessaire de noter que le nombre total de résolutions de la conférence s'élevait à (61) résolutions, dépassant le nombre d'articles de la convention dans les chapitres examinés, et je vous souhaite à tous de passer un bon moment dans la ville de la paix Charm el-Cheikh.

Je vous remercie tous d'avoir bien écouté



Un film sur les efforts du Ministère égyptien de la Justice dans la mise en œuvre du système de contentieux électronique dans les tribunaux économiques
<https://aca.gov.eg/News/2008.aspx>